REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Commission permanente du 14 avril 2025**

**Délibération n° CP-2025-4098**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations et organismes intervenant dans le champ des solidarités et dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et dans le champ des solidarités - Année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

*Présents :* M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

*Absents excusés :* M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

*Absent non excusé :* M. P. Cochet.

***Commission permanente du 14 avril 2025***

***Délibération n° CP-2025-4098***

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations et organismes intervenant dans le champ des solidarités et dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et dans le champ des solidarités - Année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs poursuivis par la Métropole**

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a adopté sa stratégie en matière culturelle pour la période 2021-2026.

Le développement de la culture comme levier d'inclusion sociale figure parmi les objectifs prioritaires de cette stratégie. Dans cette perspective, la Métropole apporte son soutien à des initiatives qui participent aux objectifs et aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès de tous à la culture dans les politiques de solidarité, comme le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e2), le contrat de ville métropolitain et la déclaration métropolitaine de coopération culturelle qui en décline le volet culture, ainsi que le projet métropolitain des solidarités (PMS) et le pacte des solidarités.

L'intervention de la Métropole se décline selon différentes modalités complémentaires :

- la publication d'un appel à projets culture(s) et solidarités ayant pour objectif de contribuer, par le levier culturel, aux enjeux et aux objectifs de ses politiques publiques du champ des solidarités,

- le soutien à des acteurs au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain comme centres de ressources dans les champs des solidarités ou comme porteurs de dispositifs spécifiques d'inclusion sociale par la culture,

- la mise en œuvre de chantiers éducatifs en milieu culturel bénéficiant à des jeunes en situation de vulnérabilité,

- le soutien à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), et plus spécifiquement à sa mission Culture pour tous, pour le développement de programmes et d'actions d'insertion par la culture et d'accès à la culture pour tous,

- des interventions artistiques et culturelles auprès de publics spécifiques (personnes âgées, personnes en situation de handicap, petite enfance), prenant appui sur les ressources culturelles du territoire métropolitain ou menées à l'occasion d'événements annuels.

La délibération présente les propositions d'attribution de subventions au profit des projets et acteurs culturels en réponse à ces objectifs et dans le cadre de ces différents dispositifs.

**II - Appel à projets culture(s) et solidarités 2025**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3133 du 8 avril 2024, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 208 000 € au profit de 33 bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets cultures(s) et solidarités 2024.

**1° - Thématiques et critères de sélection**

Cet appel à projets vise à soutenir des projets collectifs d'action et de médiation artistique et culturelle portés par des professionnels, auprès de personnes particulièrement éloignées de la pratique artistique et de l'offre culturelle existante : enfance et jeunesse en situation de prévention, personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap ou d'insertion sociale ou professionnelle, personnes en situation de grande précarité. Les personnes doivent être impliquées activement dans un processus de création artistique qui favorise les mixités culturelles, sociales, intergénérationnelles et de genre et qui permette une valorisation des productions et des participants.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- la pertinence du projet dans le cadre des politiques de solidarités de la Métropole,
- la pertinence du projet d'action culturelle proposé par rapport aux publics ciblés et son impact sur leur inclusion sociale,
- la qualité de la participation des personnes et la rencontre entre différents publics,
- la gouvernance multi-partenariale et collective du projet,
- la qualité du dossier présenté.

Les modalités de l'appel à projets prévoient la possibilité d'un soutien pluriannuel de maximum trois ans pour des projets inscrits dans une durée équivalente.

**2° - Propositions de financement pour l'année 2025**

61 dossiers ont été reçus en réponse à l'appel à projets publié du 3 octobre au 2 décembre 2024, dont 60 déposés en 2024 et 57 déclarés recevables.

Sur ces 57 projets recevables, il est proposé d'en retenir 32 : 20 qui sont soutenus pour la 1ère fois en 2025 et 12 correspondant à des actions initiées en 2023 ou 2024, qui sont reconduites ou qui se poursuivent durant une seconde ou une 3ème année.

Il est proposé de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 194 900 €, au profit des 32 structures menant des projets culturels qui concernent les publics suivants, selon la répartition détaillée en annexe :

- enfants et jeunes en situation de vulnérabilité : cinq projets proposés respectivement par l'association Zéotrope, la compagnie Kadia Faraux, la compagnie Traction avant, pour la suite du monde en quête de nouveaux récits et Waninga,

- jeunes et adultes en situation de handicap : quatre projets proposés respectivement par l'association Assemblée artistique des diversités numériques, l'association pour la promotion et l'insertion des déficients visuels, l'association Institut régional des sourds et aveugles de Marseille et le marché gare,

- personnes empêchées et personnes âgées : trois projets proposés respectivement par l'association Art'scenic', l'Atelier L et La marche bleue,

- personnes en insertion professionnelle et allophones : cinq projets proposés respectivement par Anteprima, Coin coin productions, les équipes régionales d'intervention et de sécurité, La tribu hérisson et l'agence de presse STP productions,

- personnes en situation de grande précarité et d'insertion sociale : huit projets proposés respectivement par Artis musique bazar et compagnie, la compagnie Blöffique Théâtre, le Centre culturel œcuménique, le centre social de Cusset, le comité du Secours populaire français de Villeurbanne, la Fondation de l'armée du salut, le lieu d'art contemporain Kommet et l'association Tillandsia,

- différents publics en situation de vulnérabilité : sept projets proposés respectivement par Ainsi parlait, les compagnies Corps au bord, Drôle d'équipage, Le lien théâtre, l'association L'imprévisible fabrique, l'association Pôle9 maison des jeunes et de la culture - Centre social de Saint-Rambert, Santé commune.

**III - Soutien aux acteurs culturels et dispositifs ressources dans le domaine de l'inclusion sociale et les solidarités**

L'appel à projets culture(s) et solidarités permet également d'identifier des acteurs ressources qui agissent dans les champs des solidarités, de la lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité et de l'égalité, pouvant faire l'objet d'un soutien au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain.

Depuis 2022, des démarches d'inclusion sociale par la culture sont aussi distinguées en tant que programmes efficients pour des jeunes et adultes en insertion professionnelle ou en rupture de parcours qui, chaque année, y participent et qui peuvent bénéficier d'une continuité de soutien pour un nouveau cycle de trois années.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3133 du 8 avril 2024, la Métropole a soutenu cinq structures pour un montant total de subventions de 39 000 € au profit de la compagnie On Off, le centre hospitalier Vinatier, le laboratoire d'architectes, lutteurs, chercheurs et artistes (LALCA), le théâtre de l'Iris et de la MJC Laënnec.

Au titre de l'année 2025, il est proposé de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 39 000 € pour le soutien des cinq structures suivantes :

- la compagnie On Off qui développe et diffuse la culture sourde dans le domaine artistique, pour un montant de 8 000 €, grâce à des créations visuelles et bilingues français/langue des signes française (LSF) et l'adaptation de spectacles en LSF, des ateliers de sensibilisation et de pratiques et des visites insolites de Lyon, la formation d'artistes sourds et d'étudiants d'arts du spectacle et la transmission par le site Numérisigne. La compagnie coordonne et anime également le dispositif Parcours culturel spectateurs sourds, plateforme de mise à disposition de propositions culturelles et artistiques accessibles aux personnes sourdes et malentendantes de la Métropole et assure, de plus, le portage de la Journée mondiale des sourds étendue au mois de septembre avec des événements sur le territoire,

- la ferme du Vinatier, pour son programme culturel régulier en milieu psychiatrique, comprenant spectacles, créations, expositions, rencontres et ateliers artistiques participatifs ouverts aux patients, au personnel, aux visiteurs de l'hôpital et des services de soin répartis sur la Métropole, mais aussi aux habitants, pour un montant de 5 000 €,

- LALCA, qui conduit un projet métropolitain de recherche, de créations (cartographies, microfictions, œuvres sonores, etc) autour des précarités et des usages de la ville, à travers des temps de résidences à la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon et à la Cantina à Villeurbanne ainsi que pour 2025, lors de maraudes du bus de médecin du monde et à l'accueil de jour au Tambour et qui mettra en place des actions de diffusion (plateaux-radios réunissant les personnes concernées, les usagers des lieux, des artistes, des chercheurs) et de valorisation dans la nouvelle maison de l'hospitalité de la Métropole à Lyon 3ème où la structure sera hébergée, pour un montant de 7 000 €,

- le théâtre du Grabuge, pour l'accompagnement et l'animation d'un réseau structuré de partenaires et l'élaboration d'un calendrier multisites de la prochaine édition des Rencontres des arts participatifs, qui mettent en valeur des créations artistiques partagées impliquant des habitants de la Métropole, menés, notamment, par des structures lauréates du présent appel à projets, ainsi que pour la coordination d'un temps de lancement public à l'automne 2025, pour un montant de 10 000 €,

- le théâtre de l'Iris, pour le dispositif d'inclusion sociale par la culture Entrez et restez dans le jeu, qui consiste en des chantiers de création théâtrale et de découverte du spectacle vivant menés avec des publics en insertion professionnelle, pour un montant de 9 000 €.

**IV - Soutien aux chantiers éducatifs mis en œuvre au sein d'institutions culturelles**

Les actions ciblées à travers ce soutien concernent les jeunes suivis par des structures de prévention spécialisée. Il s'agit d'élaborer et de mettre en place des chantiers éducatifs au sein d'institutions culturelles permettant à des jeunes d'être rémunérés pour des missions de communication, d'appui technique ou de logistique événementielle. Ces missions sont enrichies d'un parcours culturel sur mesure, incluant des temps de médiation et des découvertes culturelles et artistiques.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3133 du 8 avril 2024, la Métropole a attribué une subvention de 13 541 € pour le soutien de quatre structures mettant en place huit nouveaux chantiers éducatifs dans des établissements culturels auprès de jeunes de 16 à 25 ans suivis par les services de la prévention spécialisée : ACOLEA, le Transbordeur, l'association Sauvegarde 69 et Spacejunk Lyon. Huit chantiers ont ainsi été réalisés avec Arty Farty et les Nuits de Fourvière à Lyon, Pôle en scènes à Bron, la Maison du peuple à Oullins-Pierre-Bénite, la Maison de la danse à Lyon, Spacejunk Lyon à Rillieux-la-Pape, le Transbordeur et le Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne.

Pour l'année 2025, il est proposé de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 19 097 € au profit de cinq structures mettant en place 10 nouveaux chantiers éducatifs dans des établissements culturels auprès de jeunes de 16 à 25 ans suivis par les services de la prévention spécialisée et permettant la poursuite de partenariats ou l'implication de nouveaux partenaires culturels (les Ateliers Frappaz, la Machinerie - théâtre de Vénissieux, le service archéologique de la Ville de Lyon, le théâtre de la Croix-Rousse, etc.) :

- l'association ACOLEA pour un montant de 4 725 €,
- la Sauvegarde 69 pour un montant de 6 440 €,
- le Transbordeur pour un montant de 1 672 €,
- le théâtre de la Croix-Rousse pour un montant de 1 260 €,
- les Ateliers Frappaz pour un montant de 5 000 €.

**V - Soutien à l'association ALLIES pour la mise en œuvre d'actions d'insertion par la culture et d'accès à la culture pour tous en 2025**

L'association ALLIES - Maison Lyon pour l'emploi a été créée en 2001 et reconnue d'intérêt général pour la mise en œuvre des activités de son pôle Culture pour tous, dont une billetterie solidaire et des missions d'insertion par la culture.

Les actions mises en œuvre ont pour objet de mobiliser les acteurs culturels et sociaux afin de permettre l'accès à la culture, vecteur d'insertion sociale et professionnelle et la participation à la vie culturelle des personnes vulnérables, à travers l'animation du réseau d'acteurs sociaux et culturels sur le territoire métropolitain, l'offre de places sur la billetterie solidaire, une ingénierie de projets collectifs, la sensibilisation et la formation des acteurs et/ou des personnes accompagnées.

Ces missions qui se situent à l'articulation d'un double champ et de réseaux, l'insertion et le social d'une part, les arts et la culture d'autre part, correspondent à des objectifs d'intérêt général poursuivis à travers la politique d'insertion, la politique de la ville et les interventions culturelles de la Métropole. Depuis 2022, afin de conforter son rôle métropolitain, le pôle est intégré au plan d'actions de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e).

**1° - Compte-rendu d'activité 2024 du pôle Culture pour tous et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3133 du 8 avril 2024, la Métropole a attribué une subvention de 110 000 € à l'association ALLIES pour la mise en œuvre d'un programme d'actions correspondant aux objectifs de trois politiques publiques métropolitaines au titre de l'insertion, de la politique de la ville et de la culture.

En 2024, Culture pour tous a poursuivi l'animation du réseau culture et social et consolidé son périmètre d'action à travers :

- environ 800 partenaires actifs dont 95 culturels et 730 sociaux (1 100 contacts recensés en 2023) ;

- près de 8 000 places réservées sur la billetterie solidaire (9 111 en 2023), dont un nouveau volet développé sur l'offre sportive (657 places réservées) ;

- la refonte du site internet et de la billetterie Culture pour tous, qui sera lancé début 2025 ;

- une activité d'ingénierie en augmentation, grâce à la stabilisation de l'équipe (4,8 équivalents temps plein et l'accueil de six volontaires en service civique) et à une meilleure information des partenaires :

. 272 actions de médiation culturelle auprès de 39 partenaires touchant environ 1 500 personnes (233 actions menées en 2023),

. 39 interventions (28 en 2023) permettant la sensibilisation ou la formation de 623 professionnels favorisée par la certification Qualiopi d'ALLIES-formation et l'élaboration de modules culture et action sociale,

. le développement d'outils de communication et de valorisation des actions : newsletter mensuelle, réseaux sociaux, capsules vidéo et sonores, Fanzine, etc.

L'année 2024 a également été impactée par le besoin de conforter le fonctionnement de la billetterie solidaire (nouveau site internet à venir) et les fragilités économiques des acteurs des champs sociaux et culturels qui limitent leur capacité à s'engager dans certaines des actions du pôle.

***a) - Au titre de l'insertion***

Le pôle Culture pour tous a poursuivi son travail collaboratif avec la MMI'e et les partenaires de l'insertion sous la forme d'appuis-conseils auprès des structures et le développement d'actions en lien avec le PMI'e2.

Grâce à l'arrivée d'une chargée de mission culture-insertion, 131 actions (parcours découverte, cafés-culture et ateliers participatifs d'écriture ou d'éducation aux médias) ont été menées avec 21 structures partenaires (dont neuf nouveaux partenaires) auprès de 841 jeunes ou adultes en insertion soit près de 30 % de plus qu'en 2024, telles que :

- la rencontre des opérateurs sociaux principaux dans le cadre de France Travail sur le territoire de Givors-Grigny-sur-Rhône,
- la relance du travail partenarial avec les missions locales de la Métropole avec des réunions trimestrielles,
- le partenariat Territoire zéro chômeur de longue durée à Lyon 8ème et la réalisation d'un podcast avec le festival Sens interdits.

Les effets les plus directs de ces actions concernent la sortie de l'isolement, l'amélioration de la maîtrise de la langue française, l'estime de soi, la mobilité et la dynamique des parcours d'insertion.

***b) - Au titre de la politique de la ville***

Le dispositif de mobilisation de structures partenaires implantées en quartier prioritaire par des jeunes en service civique se poursuit. En 2024, six volontaires ont ainsi animé 62 permanences (79 en 2023 animées par huit volontaires) dont 37 % dans les quartiers prioritaires ou limitrophes (un quart en 2024), majoritairement à Lyon et à Villeurbanne, ainsi qu'à Bron, Écully, Givors, et Oullins-Pierre-Bénite. La moitié de ces permanences sont bimensuelles ou hebdomadaires sur une durée de six mois.

Des interventions ont été menées auprès de partenaires sociaux sur des territoires de la politique de la ville et des ateliers d'expression menés avec des habitants de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne.

Le pôle Culture pour tous est également impliqué dans les rencontres culture et politique de la ville dans le cadre du renouvellement de la déclaration métropolitaine de coopération culturelle 2024-2030 signée le 18 décembre 2024.

***c) - Au titre des interventions culturelles en matière de solidarités***

En 2024, le pôle culture a poursuivi l'accompagnement des partenaires artistiques et culturels du territoire, partie prenante de la démarche de coopération culturelle métropolitaine. Malgré le dysfonctionnement technique du site internet, 15 957 places ont pu être proposées *via* un portfolio d'inscription et l'incitation des partenaires à un usage collectif de la billetterie a permis de limiter la déperdition des places.

L'action du pôle culture s'est développée :

- dans le champ de l'urgence sociale : 131 parcours de médiations culturelles réalisés avec 18 structures partenaires (129 en 2024) auprès de 644 personnes avec la coordination d'un projet expérimental avec une dizaine d'acteurs de la précarité et de la culture afin d'accompagner des personnes sans abri à créer et animer des parcours guidés de Lyon, et réalisation de trois visites de Bellecour à Alger par un participant ;

- dans le champs de la prévention jeunesse : clôture de la 3ème promotion Alliance éducative menée avec le collège Jean Monnet à Lyon 2ème et une quinzaine de partenaires culture/social dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire, marquée par un essoufflement des acteurs, mais une promotion 2024/2025 avec une équipe pédagogique renforcée ; suivi d'une dizaine de chantiers éducatifs en établissements culturels pour les jeunes accompagnés par la prévention spécialisée, mobilisation de nouvelles structures (les Nuits de Fourvière, la Maison de la danse, le Transbordeur, etc.) et temps de sensibilisation et de bilan auprès des partenaires impliqués ;

- auprès des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) : implication dans le groupe technique transversal sur les actions d'insertion par la culture et le groupe pour le projet social de territoire de Lyon et développement d'actions :

. coréalisation de la rencontre interne Sport et culture à la portée de toutes et tous pour les agents de la Métropole, accueillie au TNP (84 professionnels réunis) permettant la présentation de ressources et la valorisation d'initiatives dont le pôle Culture pour tous,

. présentation du dispositif en MDML, à Givors-Grigny-sur-Rhône, Fontaines-sur-Saône, Vaulx-en-Velin et mise en place de permanences à Écully, Lyon 7/8, Sainte-Foy-lès-Lyon et Villeurbanne,

. préparation de la 3ème édition de la formation Théâtre et action sociale avec le TNP impliquant les MDML de Givors-Grigny-sur-Rhône, Lyon Rive Gauche et Vénissieux, qui s'est tenue en janvier 2025,

. accompagnement de projets collectifs : sorties culturelles au TNP et visites avec médiation dans des musées et à la Biennale d'Art Contemporain pour des personnes accompagnées respectivement par les MDML de Villeurbanne et de Lyon 7/8.

**2° - Programme d'actions 2025 du pôle Culture pour tous**

***a) - En matière d'insertion***

Le pôle Culture pour tous propose de poursuivre l'animation territoriale et le développement de parcours culturels afin de permettre l'accès à la culture des publics en insertion, parmi lesquels les bénéficiaires du revenu de solidarité active et du revenu de solidarité jeune.

Pour 2025, il s'agira de réfléchir à de nouvelles articulations d'actions insertion-culture dans le cadre du PMIE 2022-2026 et à une grille d'impact et d'évaluation adaptée, de poursuivre l'animation du groupe inter-missions locales de la Métropole avec une offre de cycle de formations et le suivi de projets insertion (défilé de la Biennale de la danse, etc.).

***b) - S'agissant des territoires de la politique de la ville***

Afin d'aller à la rencontre des habitants, 40 permanences seront mises en place en privilégiant des territoires prioritaires de la Métropole (Lyon 1er, 3ème, 5ème, 7ème, 8ème, 9ème et Bron, Écully, Givors, Oullins-Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Vénissieux, etc.) grâce à l'accueil de volontaires en service civique formés à la mobilisation des personnes et l'accompagnement de parcours de médiation culturelle.

Culture pour tous poursuivra son implication dans le cadre du nouveau contrat de ville à travers la présentation du dispositif aux acteurs des territoires (équipes projet de la politique de la ville, centres sociaux, services de développement social, etc.) et l'accompagnement des habitants.

***c) - Concernant la culture dans le champ des solidarités***

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des établissements culturels des communes signataires de la déclaration métropolitaine de coopération culturelle, dans l'utilisation de la billetterie solidaire, le montage d'actions thématiques ou inter-établissements culturels et l'engagement de nouveaux partenaires.

Plus spécifiquement en lien avec les services de la Métropole dans le cadre du PMS et du pacte des solidarités :

- implication dans le groupe technique Culture et MDML, et suivi sur-mesure auprès des territoires cibles pour la mise en place d'actions d'insertion par la culture et la sensibilisation des professionnels,

- organisation de rencontres en lien avec les acteurs des solidarités et développement de parcours culturels et artistiques adaptés pour faciliter la participation des personnes (femmes, personnes en grande précarité) ; sensibilisation des équipes culturelles à l'accueil spécifique de personnes en situation de grande précarité,

- poursuite de la coordination d'acteurs socio-culturels du projet Alliance éducative en lien avec le décrochage scolaire et du projet guides touristiques impliquant des personnes sans-abris,

- suivi des partenariats avec les structures de la prévention spécialisée et de la mise en œuvre des chantiers éducatifs en établissement culturel,

- mise en place d'une coordination avec les opérateurs de l'aide sociale à l'enfance.

***d) - Animation territoriale et actions transversales***

Culture pour tous propose de poursuivre l'animation territoriale et la participation à la vie culturelle de tous, à travers :

- des coordination inter-partenaires, des rendez-vous mensuels, des échanges de pratiques,

- la communication autour du nouveau site Internet et des fonctionnalités de la billetterie solidaire,
- des modules reconnus de formation professionnelle,
- des parcours de découvertes culturelles réguliers, des parcours thématiques coconstruits, et des ateliers et outils de valorisation de l'expression des personnes mobilisées,
- une feuille de route consolidée par un comité de pilotage des tutelles et des indicateurs d'évaluation redéfinis.

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|---|---|---|
| achats | 2 940 | Union européenne | 53 443 |
| services extérieurs | 39 855 | État (politique de la ville) | 29 000 |
| autres services extérieurs | 14 060 | État (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) | 7 164 |
| charges de personnel | 246 620 | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 12 000 |
| autres charges | 2 650 | Ville de Lyon (politique de la ville) | 23 000 |
| | | Ville de Vaulx-en-Velin | 1 000 |
| | | Métropole dont :<br>*insertion*<br>*pilotage urbain*<br>*culture* | <br>*25 000*<br>*6 000*<br>*79 000* |
| | | Métropole - pacte des solidarités | 10 000 |
| | | Union européenne | 18 248 |
| | | autres produits | 21 400 |
| | | autres | 20 870 |
| **Total** | **306 125** | **Total** | **306 125** |

Pour l'année 2025, il est proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 110 000 € au profit d'ALLIES, au titre des politiques publiques suivantes, montant identique à l'année 2024 :

- 25 000 € au titre de l'insertion,
- 6 000 € au titre de la politique de la ville,
- 79 000 € au titre de la culture.

Une demande de subvention additionnelle sera également proposée dans le cadre de la programmation du fonds social européen.

**VI - Soutien à des interventions artistiques et culturelles auprès de publics spécifiques relevant des solidarités**

Au titre de ses interventions culturelles en matière de solidarité, la Métropole soutient également des interventions artistiques et culturelles auprès de personnes relevant de ses politiques publiques de solidarité spécifique (personnes âgées, personnes en situation de handicap, petite enfance), prenant appui sur les ressources culturelles du territoire ou menées à l'occasion d'événements annuels tels que la Semaine bleue.

**1° - Auprès des personnes âgées**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3133 du 8 avril 2024, la Métropole a reconduit et amplifié le soutien à l'opération EHPAD(s) en JAZZ(s), initiée et portée par le réseau professionnel régional JAZZ(s)Rhône-Alpes (RA) depuis 2021, pour la mise en œuvre d'interventions musicales en établissements spécialisés permettant d'offrir un temps d'animation dans ces structures alors éprouvées dans le contexte de crise sanitaire et de soutenir la diffusion culturelle et musicale sur le territoire.

L'association JAZZ(s)RA a ainsi organisé entre juillet et octobre 2024, 19 concerts dans 16 établissements du territoire métropolitain, dont, pour trois d'entre eux, une création musicale participative avec restitution lors de la Semaine bleue réalisée par trois formations de jazz.

Devant le succès de la manifestation auprès des résidents, des personnels et la qualité des interventions, il est proposé de reconduire le soutien à l'opération EHPAD(s) en JAZZ(s) en 2025 avec l'organisation d'une vingtaine de concerts dans des établissements du territoire métropolitain, y compris, trois créations musicales participatives qui seront restituées lors de la Semaine bleue dans trois structures.

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour la mise en œuvre de ces interventions musicales en établissements spécialisés pour l'été 2025, montant identique à l'année 2024.

**2° - Auprès de la petite enfance**

En continuité avec le soutien apporté à des interventions musicales dans des lieux de protection maternelle et infantile (PMI) du territoire en 2022 et 2023 dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Métropole souhaite soutenir le nouveau programme d'éveil artistique et culturel auprès de le petite enfance proposé et porté par le Concours international de musique de chambre de Lyon (CIMCL), Ma petite cuisine musicale.

Il s'agit, en marge du concours qui se tiendra au printemps 2025, de mettre en place un programme de quatre interventions musicales auprès de cinq structures médico-sociales de la Métropole accueillant des tous petits et des familles en situation de vulnérabilité : accueils mères-enfants relevant d'ACOLEA et de l'Armée du salut, l'Institut départemental des familles, PMI et l'Union départementale des associations familiales.

Cette proposition de soutien à une action spécifique d'éducation culturelle et artistique auprès des 0-6 ans, s'inscrit dans la politique d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie menée par la Métropole et permet d'affirmer l'importance de l'éveil artistique dès le plus jeune âge pour le développement de l'enfant et comme appui à la parentalité.

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au profit du CIMCL pour la mise en œuvre de ces interventions musicales en établissements spécialisés.

**VII - Modalités de versement et de contrôle des subventions attribuées**

Une convention sera signée avec l'association ALLIES, précisant, notamment, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée.

Pour les autres bénéficiaires, le versement de la subvention attribuée interviendra en une seule fois, après que la présente délibération soit devenue exécutoire.

Chaque structure devra fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de six mois à compter de sa réalisation.

Le montant de la subvention attribuée est un montant plafond.

Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur au budget présenté à l'appui de la demande de subvention, la participation de la Métropole serait recalculée au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire. En revanche, tout dépassement du montant total des dépenses au titre du projet restera à la charge du bénéficiaire.

La Métropole se réserve le droit de récupérer toute ou partie de la subvention si le programme d'actions ou le projet présenté n'étaient pas respectés et/ou en l'absence de présentation des justificatifs sollicités après réalisation du projet.

Enfin, le bénéficiaire s'engage à assurer l'information sur le soutien de la Métropole dans tous supports de communication imprimés, audiovisuels, digitaux relatifs à l'action subventionnée (presse, sites internet, réseaux sociaux, formulaires d'inscription, badges, etc.) auprès de son public et de ses partenaires professionnels. Il utilisera le logo de la Métropole selon sa charte disponible sur le site https://www.grandlyon.com/pratique/ressources-documentaires.

Il devra justifier du respect de cette obligation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2025, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 380 997 €, réparti comme suit :

- 194 900 € au profit de 32 bénéficiaires au titre de l'appel à projets Culture(s) et solidarités, selon la répartition annexée ci-après ;

- 39 000 € au profit des cinq associations suivantes au titre du soutien à des acteurs culturels ressources dans le champ des solidarités ou porteurs de dispositifs d'inclusion sociale par l'art et la culture selon la répartition suivante :

. 8 000 € au profit de l'association Compagnie On Off,
. 5 000 € au profit du centre hospitalier du Vinatier,
. 7 000 € au profit de LALCA,
. 10 000 € au profit du théâtre du Grabuge,
. 9 000 € au profit du théâtre de l'Iris ;

- 19 097 € au profit des cinq structures suivantes mettant en œuvre des chantiers éducatifs dans les établissements culturels selon la répartition suivante :

. 4 725 € au profit de l'association ACOLEA,
. 6 440 € au profit de l'association la Sauvegarde 69,
. 1 260 € au profit du théâtre de la Croix-Rousse,
. 1 672 € au profit du Transbordeur,
. 5 000 € au profit des Ateliers Frappaz ;

- 110 000 € au profit de l'association ALLIES - Maison Lyon pour l'emploi pour le développement de l'accompagnement des professionnels du champ social dans l'insertion par la culture et d'actions d'accès à la culture ;

- 12 000 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour le soutien d'interventions musicales dans le cadre du dispositif EHPADs en JAZZ(s) métropolitains sur la période estivale ;

- 6 000 € au profit de l'association CIMCL pour le soutien d'interventions musicales au sein d'établissements médico-sociaux accueillant de jeunes enfants et des familles en situation de vulnérabilité ;

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association ALLIES - Maison Lyon pour l'emploi, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 380 997 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 :

- chapitre 65 : opération n° 0P33O3063A pour un montant de 355 997 €,
- chapitre 017 : opération n° 0P36O5758 pour un montant de 25 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

**Publié le : 15 avril 2025**

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-333561-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025